

UN3090, PILES AU LITHIUM MÉTAL (envoyées seules)

Envois par mode terrestre selon § 173.185 (49 CFR – Édition du 1er octobre 2024)

Seuls les employés formés en TMD sont autorisés à expédier des piles au lithium selon ce guide.

Petites piles & batteries exemptées sous §173.185(c) (Guide d'expédition de MD #16)



- Contenu en lithium métal
 - Piles (≤ 1 g)
 - Batteries (≤ 2 g)
- Masse brute du colis ≤ 30 kg
- Épreuve de chute de 1.2 m

Moyennes piles & batteries exemptées sous §173.185(c) (Guide d'expédition de MD #37)



- Contenu en lithium métal
 - Piles (≤ 5 g)
 - Batteries (≤ 25 g)
- Masse brute du colis ≤ 30 kg
- Épreuve de chute de 1.2 m

Piles & batteries complètement réglementées (Guide d'expédition de MD #15)



- Contenu en lithium métal
 - Piles (> 5 g)
 - Batteries (> 25 g)